



## GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information  
1701, rue Parthenais, UO 1110  
Montréal (Québec) H2K 3S7

Votre référence :

Notre référence : 1706 327

2 octobre 2017

**OBJET :** *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) concernant des cyberattaques.*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 21 juin 2017, relativement à des cyberattaques, plus précisément :

1. *Nombre de cyberattaques visant les infrastructures informatiques de la Sûreté qui ont été détectées de 2014 à aujourd'hui :*

Dans le contexte de cette demande d'accès, le terme « cyberattaques » signifie toute attaque ou tentative d'attaque découlant d'un acte malveillant envers un dispositif informatique du réseau de la Sûreté du Québec.

Nous vous transmettons ci-dessous un tableau faisant état des renseignements demandés.

Nombre de cyberattaques envers un dispositif informatique du réseau de la Sûreté du Québec	
2014	2 369
2015	3 996
2016	3 454
2017 (au 29 juin)	1 391

2. *Tout rapport d'incident lié à ces cyberattaques :*

Quant aux rapports d'incident, nous devons en refuser l'accès puisqu'une divulgation de ces documents serait susceptible d'avoir des incidences sur l'administration de la justice et la sécurité publiques (articles 28, 28.1 et 29 de la Loi sur l'accès).

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Émilie Roy

Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,